

# PREMIUM DUO 2

Titre de créance présentant un risque de perte en capital  
en cours de vie et à l'échéance



## Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Période de commercialisation : du 3 février 2016 au 25 mars 2016

- **Emetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>  
Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).  
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Garantie du capital à l'échéance** : non
- **Eligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.  
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique**  
Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. person » (au sens défini dans la réglementation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la réglementation S.

(1) Notations de crédit au 24 novembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère publicitaire



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

## Premium Duo 2 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs :

- Une exposition sur 1 à 10 ans à la performance du marché actions français via l'indice **CAC 40®** (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, la possibilité d'un **remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> du Capital<sup>(2)</sup> assorti d'un coupon de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis l'origine**, si, à une date de constatation annuelle (cf "Principales Caractéristiques" en page 6), l'indice CAC 40® clôture **à son niveau d'origine ou en hausse** (soit un taux de rendement actuariel net compris entre 4,45 %<sup>(3)</sup> et 6 %<sup>(3)</sup>) ;
- À l'échéance :
  - Un **remboursement de 170 % du Capital<sup>(2)</sup> (soit un coupon de 7 %<sup>(2)</sup> pour chacune des 10 années écoulées depuis l'origine)** si, à la date de constatation finale, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou en hausse** ;
  - Un **remboursement de 100 % du Capital<sup>(2)</sup>** si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse, mais que **cette baisse n'excède pas plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine** ;
  - **Au-delà d'une baisse de plus de 40 % de l'indice, une perte partielle ou totale du Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice<sup>(2)</sup>.**

### N.B :

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance (le 20 mars 2026) ou à la date de remboursement anticipé, selon le cas. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions français.

### Risque découlant de la nature du support

En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

### Risques de marché

Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

### Risque de crédit

L'investisseur est exposé à une éventuelle faillite ou défaut de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de leur qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

(1) Dès que la condition de remboursement anticipé est remplie, le produit prend fin automatiquement et les autres cas ne peuvent plus s'appliquer.

(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) En prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion, dans le cas d'un investissement en assurance vie, ou de droits de garde, dans le cas d'un investissement en Compte-titres, de 1 % annuel.

## AVANTAGES

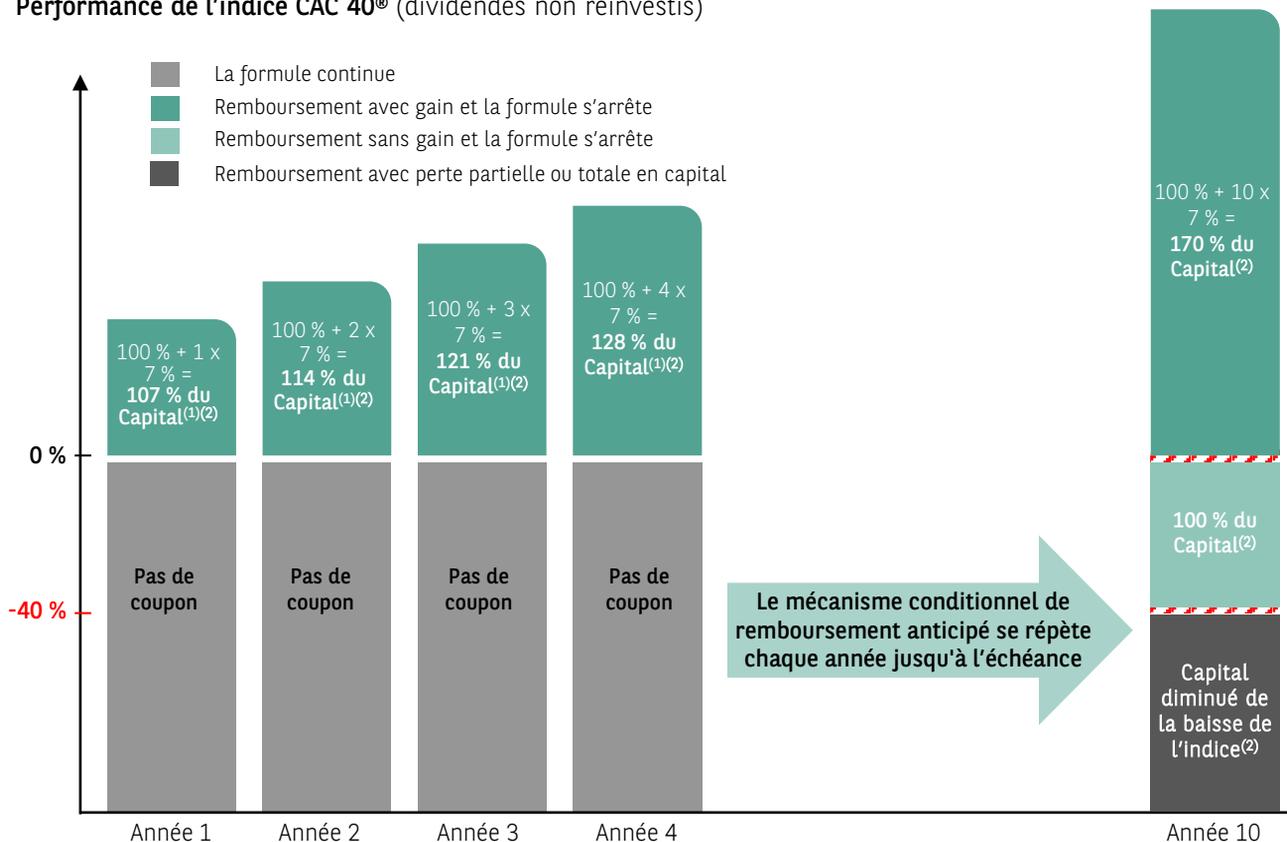
- Dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'indice CAC 40® clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur peut bénéficier d'un retour sur investissement grâce au mécanisme de remboursement par anticipation<sup>(1)</sup> : il récupère **l'intégralité de son Capital<sup>(2)</sup> assorti d'un coupon de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis l'origine**.
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, et que Premium Duo 2 n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur récupère à l'échéance **l'intégralité de son Capital<sup>(2)</sup> assorti d'un gain de 70 %<sup>(2)</sup> (soit un coupon de 7%<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis l'origine)**.
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau d'origine, et que Premium Duo 2 n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur récupère à l'échéance **l'intégralité de son Capital<sup>(2)</sup>**.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en Capital :**
  - En cours de vie (en cas de revente du produit avant l'échéance ou selon le cas à la date de remboursement anticipé alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies),
  - Ou à l'échéance (dès lors qu'à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine).
- **Le gain est plafonné aux coupons fixes de 7 %<sup>(2)</sup> par année écoulée**, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce niveau.
- L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement**.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice CAC 40® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Le rendement de Premium Duo 2 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME

Performance de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis)



Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Dès que la condition de remboursement anticipé est remplie, le produit prend fin automatiquement et les autres cas ne peuvent plus s'appliquer.

(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 4 avril 2016, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) et on le retient comme niveau d'origine.

### UNE POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE DÈS LA 1ÈRE ANNÉE À PARTIR DU 6 MARS 2017

- Dès la première date de constatation annuelle à laquelle l'indice **clôture à son niveau d'origine ou en hausse**, l'investisseur récupère automatiquement son capital par anticipation et perçoit :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup> + UN COUPON DE 7 %<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE

Soit un taux de rendement actuariel net compris entre 4,57 %<sup>(1)(3)</sup> et 6 %<sup>(1)(3)</sup> selon l'année de remboursement.

- Et la formule prend fin automatiquement.

### MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, trois scénarios se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou en hausse**, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup> + UN GAIN DE 70 %<sup>(1)(4)</sup> (SOIT UN COUPON DE 7 %<sup>(1)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE)

Soit un taux de rendement actuariel net de 4,45 %<sup>(1)(3)</sup>.

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine, mais **que cette baisse n'excède pas plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup>

- Si, à la date de constatation finale, **l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE<sup>(1)</sup>

**L'investisseur subit donc une perte en capital, qui peut être partielle ou totale**

(1) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Le Capital sera payé à la date de remboursement anticipé et les coupons à la date de versement du coupon correspondant - voir principales caractéristiques pour plus de détails.

(3) En prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion, dans le cas d'un investissement en assurance vie, ou de droits de garde, dans le cas d'un investissement en Compte-titres, de 1 % annuel.

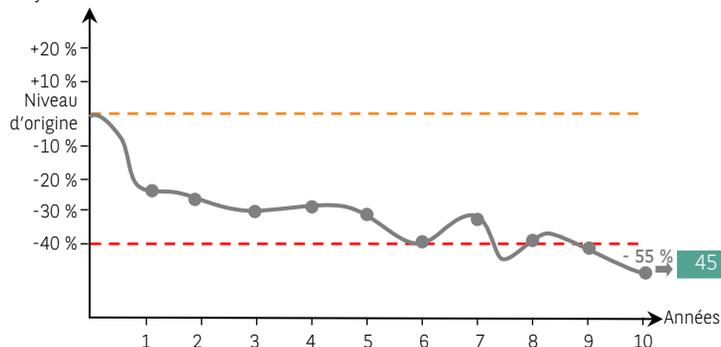
(4) Le Capital sera payé à la date d'échéance et le coupon à la date de versement du coupon final - voir principales caractéristiques pour plus de détails

## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE SOUS LE SEUIL DE PERTE EN CAPITAL A L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice



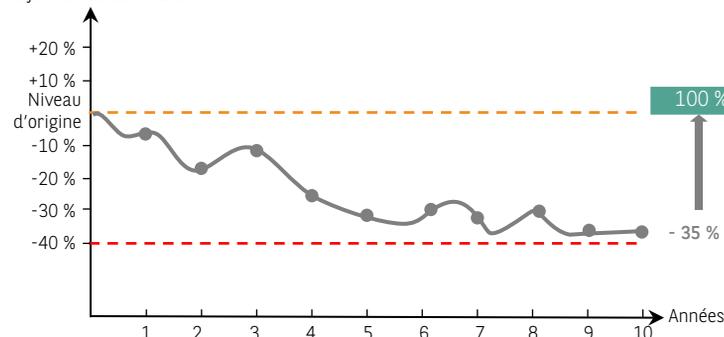
- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine à chaque date de constatation annuelle. Pas de remboursement anticipé.
- Année 10 : l'indice enregistre à la date de constatation finale une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- Remboursement à l'échéance : Capital diminué de la performance finale négative de l'indice, soit  $100\% - 55\% = 45\%$  du Capital<sup>(1)</sup>.

**Taux de rendement actuariel net de -8,67 %<sup>(1)(2)</sup>** (contre -7,67 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse à chacune des 9 dates de constatation annuelle et qu'à la date de constatation finale, l'indice céderait la totalité de sa valeur, le montant remboursé serait nul et la perte en capital à l'échéance serait totale.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL A L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice

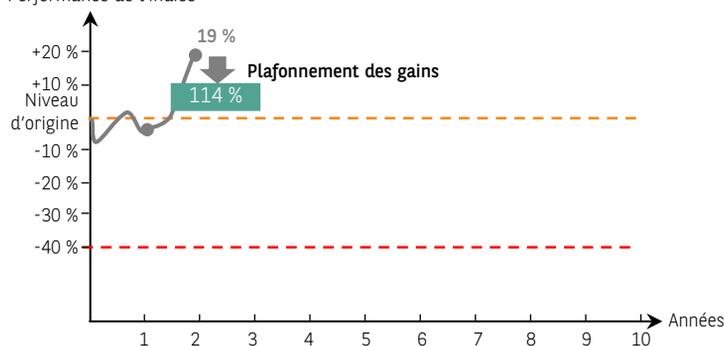


- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine à chaque date de constatation annuelle. Pas de remboursement anticipé.
- Année 10 : l'indice enregistre une baisse, sans franchir le seuil des -40 % à la date de constatation finale.
- Remboursement à l'échéance : le Capital<sup>(1)</sup>.

**Taux de rendement actuariel net de -1 %<sup>(1)(2)</sup>** (contre -4,22 % pour l'indice).

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL A L'ÉCHÉANCE

Performance de l'indice



- Année 1 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine à la première date de constatation annuelle. Pas de remboursement anticipé.
- Année 2 : l'indice clôture en hausse à la date de constatation annuelle 2.
- Remboursement par anticipation : Capital majoré d'un coupon de 7 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit **114 % du Capital<sup>(1)(3)</sup>**.

**Taux de rendement actuariel net de 5,77 %<sup>(1)(2)</sup>** (contre 9,09 % pour l'indice, **compte tenu du plafonnement des gains**).

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.

(1) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) En prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion, dans le cas d'un investissement en assurance vie, ou de droits de garde, dans le cas d'un investissement en Compte-titres, de 1 % annuel.

(3) Le Capital sera payé à la date de remboursement anticipé et les coupons à la date de versement du coupon correspondant - voir principales caractéristiques pour plus de détails.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN</b>	FR0013059425
<b>Forme juridique des Titres de créance</b>	EMTN - Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Agent de Calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts)
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100 %
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
<b>Frais</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat
<b>Garantie en capital</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance</b>
<b>Sous-jacent</b>	Indice CAC 40® (dividendes non réinvestis). Code ISIN : FR0003500008
<b>Date d'émission</b>	3 février 2016
<b>Période de commercialisation</b>	Du 3 février 2016 au 25 mars 2016
<b>Date de constatation initiale (niveau de clôture)</b>	4 avril 2016
<b>Dates de constatation annuelle (niveau de clôture)</b>	6 mars 2017 (année 1), 5 mars 2018 (année 2), 4 mars 2019 (année 3), 4 mars 2020 (année 4), 4 mars 2021 (année 5), 4 mars 2022 (année 6), 6 mars 2023 (année 7), 4 mars 2024 (année 8), 4 mars 2025 (année 9)
<b>Dates de versement des coupons</b>	13 mars 2017 (année 1), 12 mars 2018 (année 2), 11 mars 2019 (année 3), 11 mars 2020 (année 4), 11 mars 2021 (année 5), 11 mars 2022 (année 6), 13 mars 2023 (année 7), 11 mars 2024 (année 8), 11 mars 2025 (année 9)
<b>Dates de remboursement anticipé</b>	20 mars 2017 (année 1), 19 mars 2018 (année 2), 18 mars 2019 (année 3), 18 mars 2020 (année 4), 18 mars 2021 (année 5), 18 mars 2022 (année 6), 20 mars 2023 (année 7), 18 mars 2024 (année 8), 18 mars 2025 (année 9)
<b>Date de constatation finale (niveau de clôture)</b>	6 mars 2026 (année 10)
<b>Date de versement du coupon final</b>	13 mars 2026 (année 10)
<b>Date d'échéance</b>	20 mars 2026
<b>Marché secondaire</b>	Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
<b>Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Valorisation quotidienne publiée sur Reuters et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande</li><li>▪ Double valorisation bimensuelle par Pricing Partners (société indépendante, distincte, et non liée financièrement à une entité du groupe BNP Paribas)</li></ul>
<b>Cotation</b>	NYSE Euronext Paris

(1) Notations de crédit au 24 novembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## SOUS-JACENT : L'INDICE CAC 40® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Premium Duo 2 est indexé à la performance de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis).

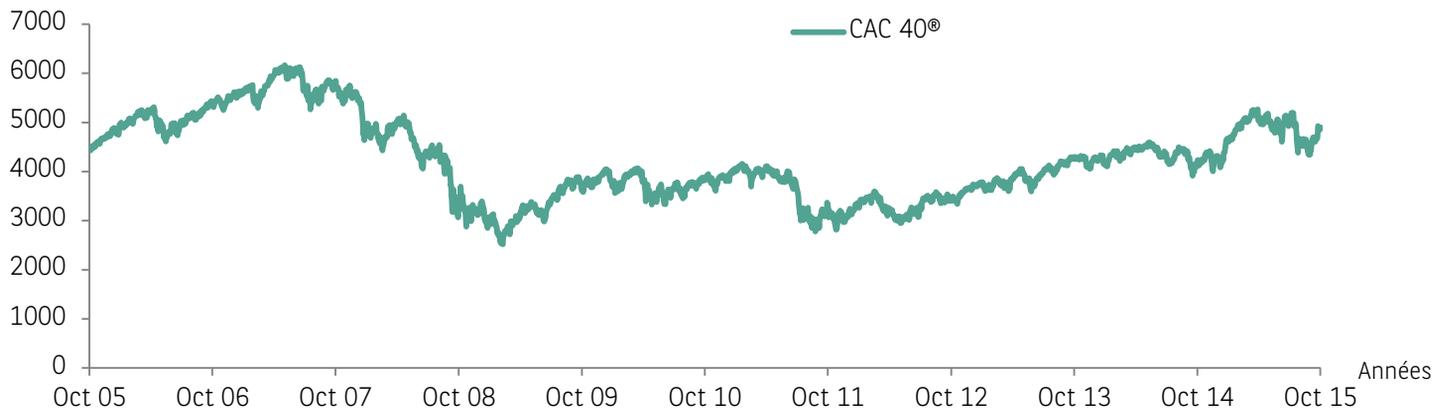
L'indice CAC 40® est composé des 40 premières capitalisations françaises. Il est diversifié sectoriellement. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.indices.euronext.com](http://www.indices.euronext.com)).

La performance de l'indice CAC 40® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

### Niveaux historiques – (entre le 30 octobre 2005 et le 30 octobre 2015)

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

Niveaux de l'indice



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>CAC 40®</b>	18,27 %	41,57 %	27,76 %	10,40 %

Source : Bloomberg, le 30 octobre 2015





#### AVERTISSEMENT

Premium Duo 2 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance **présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris, pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Premium Duo 2. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Premium Duo 2 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 15-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 février 2016, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de Privalto, [www.privalto.fr](http://www.privalto.fr). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, ne pourra intervenir par voie d'offre au public dans un quelconque pays autre que la France.

CAC 40® et CAC® sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

BNP Paribas - SA au capital de 2 492 372 484 euros -  
662 042 449 RCS Paris - ORIAS  
n° 07 022 735 - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris